



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2010

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, CARRICO Paulo, PETIT Christelle, BEJANNIN Daniel, HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, DEL CIANCIO Aurélie, PALAZZI Ovidio.
Absents excusés : COLLETAZ Corinne et BERSET Patrick.

TIRAGE DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES

Le conseil procède au tirage au sort de trois personnes pour la constitution du jury d'assises 2011 :
Mmes Carlod Anouk, Regnier Nathalie et Michel Carole

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :

Mme Vallet donne lecture des réalisations comptables de l'exercice 2009 pour les différents budgets.

Résultat du Budget Principal : fonds libres : 218 745.69 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 208 150.34 € - recettes : 1 736 863.05 € + report 2008 : 633 852.67 € → excédent : 1 162 565.38 €

Section d'investissement :

dépenses : 1 116 745.09 € + report 2008 : 261 015.61 € - recettes : 433 941.01 € → déficit : 943 819.69 €

Restes à réaliser au 31/12/09 : dépenses : 393 748 € - recettes : 256 720 €

Résultat du Budget assainissement : fonds libres : 68 433.54 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 111 933.70 € - recettes : 157 653.01 € + report 2008 : 5 068.58 € → excédent : 50 787.89 €

Section d'investissement :

dépenses : 74 123.43 € + report 2008 : 46 735.05 € - recettes : 138 504.13 € → excédent : 17 645.65 €

Restes à réaliser au 31/12/09 : dépenses : 46 738 €

Résultat du Budget eau :

Section de fonctionnement :

dépenses : 91 970.53 € - recettes : 89 958.83 € + report 2008 : 615.19 € → déficit : 1 396.51 €

Section d'investissement :

dépenses : 54 015.34 € + report 2008 : 7 957.20 € - recettes : 30 425.29 € → déficit : 31 547.25 €

Restes à réaliser au 31/12/09 : dépenses : 2 880 € - recettes : 43 526 €

Résultat du Budget commerces : fonds libres : 66 909.02 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 6 956.46 € - recettes : 2 194.76 € + report 2008 : 83 378.27 € → excédent : 78 616.57 €

Section d'investissement :

dépenses : 18 824.35 € + report 2008 : 7 788.82 € - recettes : 14 905.62 € → déficit : 11 707.55 €

→ Ces comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition des membres de la commission socio-culturelle, qui s'est réunie le 1^{er} juin, le conseil examine la proposition de subvention aux associations.

Les associations ne présentant pas de bilan de leurs activités ne perçoivent pas de subvention (Energy Light, Calandres et guidons). La subvention à la Coordination gérontologique est maintenant prise en charge par la CCO.

Le conseil vote les subventions comme indiqué dans le tableau en annexe.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire explique au conseil municipal que la trésorerie a constaté des anomalies lors du vote du budget primitif :

- erreur d'imputation budgétaire de la recette concernant l'amortissement des subventions versées aux budgets eau et assainissement, d'où un déséquilibre des opérations d'ordre.
 - vote des opérations de cession d'un bien alors que celles-ci ne font plus l'objet de prévisions budgétaires.
- Ces modifications n'imputent en rien les budgets, il s'agit d'écritures comptables. Elles sont acceptées à l'unanimité.

EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil décide la création de :

- deux postes d'agent des services techniques pour le mois de juillet et deux pour le mois d'août. Ils seront rémunérés sur la base d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe.
- Un poste de directeur et trois postes d'animateurs pour le centre de loisirs qui se déroulera du 5 au 23 juillet.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Suite à la naissance de son 2^{ème} enfant, Mme Bantzé a demandé à bénéficier d'un emploi à temps partiel (80%). Il s'agit là d'un temps partiel de droit.

Après avis favorable de la Commission Technique Paritaire, le conseil fixe les modalités d'exercice du temps partiel. L'aménagement des horaires devra se faire avec une répartition hebdomadaire du temps de travail.

SUPPRESSION D'UNE CLASSE DE MATERNELLE

L'inspection académique a décidé la fermeture d'une classe de l'école maternelle. De ce fait il y a un poste d'ATSEM en trop. Les conditions de suppression d'un poste sont lourdes de conséquences pour le budget communal, surtout pendant les trois premières années.

Considérant qu'une ATSEM pourra faire valoir ses droits à la retraite pendant cette période, il semble préférable de ne pas supprimer ce poste et de maintenir l'agent en fonction. Une nouvelle organisation du travail est à examiner.

TRAVAUX ROUTE DE JARGEAT

Le SIEA a fait une étude pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'alimentation basse tension et des réseaux de communication à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la route de Jargeat :

- électricité : coût total : 155 000 €, participation de la commune : 62 000 €
- téléphone : coût total : 37 500 €, participation de la commune : 30 000 €.

Le conseil confie la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat d'électricité de l'Ain.

TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES « RUE DE LA GARE »

Un marché a été lancé pour la réalisation des travaux de traversée sous la voie ferrée du réseau de collecte des eaux pluviales provenant du cœur de village et de la rue de la gare. L'estimation s'élevait à 25 000 €.

Cinq dossiers ont été remis aux entreprises, deux offres ont été reçues. Les plis ont été ouverts le 7 juin puis vérifiés et analysés par le maître d'œuvre.

Le résultat est le suivant :

Entreprises	prix HT	note	délai d'exécution	note	note pour valeur technique
VAL TP	20 515 €	10	4 semaines	5	4.58
SNTP	25 460 €	8.06	4 semaines	5	3.54

Le marché est attribué à VAL TP.

RETROCESSION DE VOIRIE

Les aménagements des voies et espaces du lotissement du Buis ont été remis en conformité avec les demandes de la commune, par Logidia : réfection de pelouse, changement d'arbres et modification des bordures afin d'améliorer les virages.

Le conseil décide de reprendre la voirie.

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les tarifs appliqués depuis septembre 2009 sont reconduits : 5.10 € le repas pour le 1^{er} enfant d'une famille, 4.60 € pour le second.

QUESTIONS DIVERSES

→ MM Jacquot et Cogne se sont rendus aux Grand Plans, avec l'agent ONF, pour examiner le projet de travaux pour la création d'une piste forestière accessible aux grumiers, ceci en liaison avec la commune de Groissiat. Vu la faible quantité de bois exploité dans ce secteur, il ne semble pas nécessaire de réaliser de tels travaux. Même si leur financement peut bénéficier d'une subvention conséquente, la part à la charge de la commune serait encore de 10 100 €. Si besoin une amélioration peut être effectuée pour un coût inférieur à cette somme.

→ La fermeture du passage à niveau a entraîné des perturbations importantes, notamment du fait du manque d'information préalable. Un agent de SNCF a pris contact avec la mairie la semaine précédant le démarrage des travaux. L'ouverture des offres pour l'attribution de ces travaux s'est faite le jeudi 11 juin et l'entreprise retenue devait intervenir le lundi 14 juin. La mise en place de la déviation, qui est à la charge de l'entreprise, a été laissée à la commune.

→ Programme retenu par la commission socioculturelle pour la fête de la St Maurice :

- vendredi soir ; retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- samedi matin : randonnée pédestre suivie d'un repas « grillades » et animations dans la cour de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.

Martignat le 16 juin 2010
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.